

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 22
Du 24 janvier 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 22 du 24 janvier 2019

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER -Mrs BERTI – BONHOMME- BONNET – BOUDET– BOUTIE - DRIF- GIBERT - GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET-ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs AKLI - BOUSQUET – GERARD– ROGER -BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 21 du 17 janvier 2019

TIRAGE DES 1/4 DE FINALE COUPE FAVRE

Le tirage des quarts de finale de la coupe Favre aura lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 18 heures 30 au district.

BONNE ET PAISIBLE RETRAITE

Le Président du district,

Les membres du comité de direction, les Présidents et membres de commissions,

Le personnel administratif et technique

adressent leurs meilleurs vœux de bonne et paisible retraite à monsieur CORRONS François,

Commissaire aux comptes de notre district depuis plus de 30 ans.

Nous joignons tous nos remerciements pour les services rendus et vous informerons du nom de son remplaçant ultérieurement.

DEMANDE D'ORGANISATION DE TOURNOI

Trapel Pennautier FC

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation de tournoi qui se déroulera les :

Samedi 15 Juin 2019 : Catégories U 13 -- Sénior vétéran à 7

Dimanche 16 juin 2019 : Catégories U 11 et séniors Féminines -

Stade Jean Barthe à Villemoustaussou.

Sous réserves des restrictions habituelles.

TELETHON

Dans le cadre de l'opération, le district de l'Aude fait un don de 200€ pour l'édition 2018. Cette somme sera remise ultérieurement au délégué départemental.

CONDOLEANCES

Le Président du district,
Les Présidents et membres de commissions
Le personnel administratif et technique
Présentent leurs sincères condoléances au club Lescar (Pyrénées Atlantiques) et à la famille lors du décès du jeune Diégo Vitarela, 15 ans, à l'occasion d'une rencontre U15.
Le Président a envoyé une gerbe et a présenté ses condoléances au nom du football audois

COURRIERS RECU**M. Raynier Fabien**

Courrier nous informant de sa démission de ses fonctions d'arbitre de district.

Le comité regrette cette décision, et transmet le dossier à la CDA.

Il remercie néanmoins M. Fabrice Raynier pour les services rendus au district, arbitrage et hors arbitrage.

Le Président du district en profite pour rappeler aux clubs que les arbitres se lassent parfois du comportement certains acteurs et spectateurs du jeu que l'on appelle le football.

COUPE DU MONDE FEMININE 2019

Ouverture de la billetterie à l'unité pour la famille du Foot le 4 FEVRIER 2019 (transmis aux clubs)

Le secrétaire

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 22 DU 24/01/2019

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

**U 13 D1 poule C Plateau US Minervois
FAC / Cuxac d'Aude
US Minervois / Cuxac d'Aude
Du 19/01/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Cuxac d'Aude n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

Jugeant en premier ressort

Donne matchs perdus par forfait à l'équipe de Cuxac d'Aude

FAC -03 (3pts) / Cuxac d'Aude -00 (-1pt)

US Minervois -03 (3pts) / Cuxac d'Aude – 00 (-1pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Cuxac d'Aude

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**U 13 D2 poule A Plateau ST Papoul
Limoux / Montréal
Ent 3S / Montréal
Du 19/01/2019**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Montréal n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

Jugeant en premier ressort

Donne matchs perdus par forfait à l'équipe de Montréal

Limoux -03 (3pts) / Montréal -00 (-1pt)

Ent 3 S -03 (3pts) / Montréal – 00 (-1pt)

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**HAUT MINERVOIS / FUN NARBONNE
U15 Challenge Loubatières du 19/01/19**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par l'équipe du Ht Minervois

Considérant le règlement du Challenge Loubatières Art 25 alinéa 4 règlement interdistrict.

Considérant que le club du FUN Narbonne a aligné 6 joueurs ayant participé à plus de deux rencontres avec l'équipe supérieure.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont recevables et fondées

Donne match perdu par pénalité à l'équipe du FUN Narbonne

L'équipe du Haut Minervois est qualifiée pour le tour suivant

Les droits de confirmation des réserves sont à la charge du club du FUN Narbonne

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**VILLEGLY RC / FC CORBIERES
D2 poule B du 06/01/19**

Vu la BO N°20 et 21

Vu la réception de la FMI

Vu le rapport de l'arbitre

Vu les rapports des clubs

La commission prend en considération les explications et clos le dossier

FUN NARBONNE 2 / LE FOSSAT ES1
Challenge Loubatières U17 du 20/01/2019

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club du Fossat ES

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Fossat n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe du Fossat

L'équipe du FUN Narbonne est qualifiée pour le prochain tour.

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

TRAPEL PENNAUTIER / MONTREAL
D3 poule B du 20/01/2019

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Montréal

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Montréal n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Montréal

Trapel Pennautier -00 (4pts) / Montréal -00 (0pt)

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

NAUROUZE LAB / VILLEPINTE AS D3 poule A du 20/01/2019

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Villepinte

Considérant l'article 187.2, même en cas de réserve ou de réclamation, l'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match.

Considérant l'article 226 des RG de la 3F.

Il est demandé au club de Naurouze de faire part de ses observations, le joueur PERES Gérémy, Licence N° 1495321601, a participé à la rencontre alors qu'il était toujours suspendu depuis le 07/12/2018 pour trois rencontres.

Ces observations devront parvenir au district de l'Aude pour le **mardi 29 janvier 2019**.

RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION DES ACTIONS CITOYENNES

Réunion du 24/01/2019

Présents :

Contreras Emmanuelle, Trastet Damien,

Assiste à la réunion :

Sophie Thomas

SITUATION DU CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF AU 24/01/2019**Départemental 1 – Challenge esprit sportif**

Champ Sénior Départemental 1 / Phase unique

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nb de matches	Ratio
US Montagne Noire 1	12				11	0,182
Carcassonne FAC 2	5	5			11	0,227
Haut Minervois OL 1	16	1			11	0,273
Moussan O. 1	17	1			9	0,352
Naurouze Lab 1	18	2	3		11	0,470
Narbonnais UFC 1	13	2		4	11	0,621
Trapel-Pennautier FC 1	20		2	3	11	0,667
Limoux-Pieusse 1	16			5	11	0,697
Alaric 1	15	2		4	10	0,717
Pexiora A S 1	16	3	2	7	10	1,167
Razes Olympique 1	11	2	1	11	11	1,273
Trèbes FC 2	14	1	4	15	11	1,788
	173	19	12	49	128	

*Sous réserve des procédures en cours

Départemental 2 poule A – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule A

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Salles/Hers 1	14	2			11	0,273
Bram AS 1	15		1		10	0,300
St Papoul OS 1	16	5			10	0,433
Caux/Sauzens 1	22		3		11	0,470
Souilhe FC 1	14	3		4	11	0,667
Chalabre FC 1	12	3	1	4	11	0,682
Fanjeaux ES 1	14	1	2	3	9	0,741
Saissac Cabardès AS 1	19	2	1	4	11	0,758
Naurouze Lab 2	22	1		4	10	0,800
Castelnaudary 2	14	2		7	11	0,909
Spartak du Lauquet 1	12	7	3	4	10	0,983
Alzonne FC 1	21	2		7	11	1,015
	195	28	11	37	126	

Départemental 2 poule B – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule B

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Cuxac D'Aude O. 1	10				11	0,152
Villegly 1	9	1			11	0,167
FC Corbières Médit. 1	12	4			11	0,303
FC Villedubertois 1	16	2			11	0,303
Fc Briolet 2	13	2	3		11	0,394
Moussan O. 2	20	2	1		10	0,450
UF Lézniganais 2	8	3	1	4	11	0,621
Conques US 2	10	2		5	11	0,667
O. Ozanam 1	11	5		4	10	0,750
Haut Minervois OL 2	15	6		4	11	0,773
FC St Nazairois 1	12	1		16	11	1,667
MJC Gruissan 2	14		4	16	11	1,848
	150	28	9	49	130	

Départemental 3 poule A – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 3 / Phase unique Poule A

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nb de matches	Ratio
US Montagne Noire 2	8				11	0,121
Mas Stes Puel 1	7	2	1		11	0,212
Pexiora AS 2	9	2	1		10	0,267
Bram AS 2	6	1		2	11	0,303
Limoux Pieusse 2	13	2	1		11	0,303
ST Papoul OS 1	11		3		11	0,303
Le Cougaing 1	14	3			11	0,303
Naurouze Lab 3	12	2		4	11	0,606
Belpech US 1	15		1	4	11	0,636
FC Haute Vallée 1	19	3	2	4	11	0,833
Les Martyrs O 1	16	3		6	11	0,879
Villepinte AS 1	15	1		20	10	2,283
	145	19	9	40	130	

Départemental 3 poule B – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 3 / Phase unique Poule B

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
US du Minervois 2	7				11	0,106
Montréal OL 1	11				10	0,183
Et.S.Malvoise 1	9	2			11	0,197
FC Malepère 1	13	1			11	0,227
Trapel/ Pennautier FC 2	10	2			10	0,233
Coursan EC 1	8	1	2		11	0,242
FC Corbières Médit. 2	6	4	1		11	0,258
Moussan O 3	8	3	1		11	0,258
Villegly 2	13	3	1		11	0,333
Alaric 2	9	1	4		11	0,348
Pezens Usa 2	15	1		2	11	0,439
AS Ventenacoise 1	9	2		3	11	0,470
	118	20	9	5	130	

Départemental 4 poule A – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 4 / Phase unique Poule A

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Le Cougaing 2	2				7	0,048
US de Villasavary 1	4				6	0,111
Salles/Hers 2	2	1			5	0,133
St Martin Lalande 1	5				6	0,139
Saissac Cabardès AS 2	5				5	0,167
Chalabre FC 2	7				6	0,194
Fanjeaux ES 2	4	1			4	0,250
Razes Olympique 2	9	2			5	0,433
Belpech US 2	13			12	7	2,024
	51	4	0	12	52	

Départemental 4 poule B – Challenge esprit sportif

Champ Sénior Départemental 4 / Phase unique Poule B

Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
US du Minervois 3	2				9	0,037
AS Ventenacoise 2	5				6	0,139
Alzone FC 2	5	1			7	0,167
Spartak du Lauquet 2	5				5	0,167
Narbonnais UFC 2	7	4	1		8	0,375
Cuxac d'Aude O 2	14			2	9	0,481
AJS. Bages 1	7	1	4		7	0,500
FC Villedubertois 2	6		6		7	0,571
St Eulalie Villeseq 2	10		3	4	9	0,796
UF Lézignanais 3	13	1	4	4	9	0,944
FC Malepère 2	7			8	8	1,146
	81	7	15	21	84	

COMMISSION DES ARBITRESRéunion plénière du 22 Janvier 2019Président : Fabien DURANTE-MALVYPrésents : Yves BOUTIE – Joseph JORGE – Raymond LIGONNET – Romain MARTY – Grégory VILAIN – Jean-Pierre ZAMOExcusés : Amira LOCUTURA – Pierre FABRE – Jean-Marc LARUELLE – Mohamed MANI**RESULTATS FORMATION ARBITRES STAGIAIRES**

Cette seconde session, en formation accélérée s'est déroulée au siège du District de l'Aude de Football du vendredi 18 au dimanche 20 janvier 2019.

Cinq candidats étaient inscrits parmi lesquels trois féminines.

Sous la direction de Ms Fabien DURANTE MALVY, Joseph JORGE et Romain MARTY les stagiaires ont parcouru les 17 Lois du jeu tout en consacrant l'après-midi du samedi à des ateliers et tests physiques sur le terrain.

En fin de stage, ils ont tous été confrontés au questionnaire à l'issue duquel les cinq candidats, ayant obtenu la moyenne requise, ont été nommés arbitres stagiaires.

EL BAHMANI, Souhella pour le club de GRUISSAN

NID MOUSSA, Samira pour le club de GRUISSAN

CHARTI, Ines pour le club du FU NARBONNE

BARRET, Pierre pour le club du FU NARBONNE

CAILLAUD, Stéphane pour le club de MONTREAL

Comme précisé en formation et rappelé aux clubs, **reste maintenant aux secrétaires des clubs respectifs d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Ligue afin que leur licence soit validée avant le 31 janvier, date butoir pour que ces nouveaux arbitres puissent couvrir leur club au regard du statut de l'arbitrage.**

Ces cinq stagiaires seront reçus le samedi 16 février 2019 à partir de 9 heures au siège du District pour une journée complémentaire de travaux théoriques et pratiques.

Présence obligatoire.

STAGE FORMATION ARBITRES JEUNES

Ce stage qui regroupera les jeunes arbitres District 1, District 2 et stagiaires y compris ceux de la formation d'octobre se déroulera le samedi 16 février 2019 au club house et stade Municipal de CAPENDU de 8h30 à 12 heures.

Présence obligatoire.

RAPPEL AUX CLUBS

A l'heure actuelle la CDA constate que bon nombre d'arbitres stagiaires de la session d'octobre ne peuvent être désignés, leur licence n'étant pas validée par la Ligue.

La CDA a contacté les clubs concernés (soit directement soit par l'intermédiaire des parents des stagiaires impliqués dans le club) pour leur faire part de cette information mais il semblerait que les demandes de licence n'aient pas toutes été transmises à la ligue (cf. tableau ci-après).

LISTE DES JEUNES STAGIAIRES NON VALIDES

	<u>NOM</u>	<u>Club</u>	<u>Depot dossier</u>	<u>Motif</u>
1	CHARTI Ines	FU Narbonne	Janvier	Pas licence club
2	DENIS Alexandre	EC Coursan	06-11-2018	Pas licence club
3	DJENADI Rayan	Pezens	02-11-2018	Pas licence club
4	ELA Armel	FC Alaric	14-11-2018	Ligue
5	MENAGER Yvan	Salleles	14-11-2018	Ligue
6	MEYER Hugo	indep	17-11-2016	Pas licence club
7	NID MOUSSA Samira	Gruissan	Janvier	Pas licence club
8	SAIDI Idris	Pezens	02-11-2018	Pas licence club

Les secrétaires de clubs doivent impérativement entreprendre les démarches nécessaires et ce, avant le 31 janvier.

Sans la validation de cette démarche administrative simple, le stagiaire arbitre ne rentrera pas dans les préconisations du statut de l'arbitrage et les éventuels clubs en infraction ne seront pas couverts.

FEMINISATION DE L'ARBITRAGE

Le District de l'Aude et la CDA peuvent se réjouir de compter dans leur effectif 13 arbitres féminines, ce qui prouve que le recrutement demandé par la FFF a été entendu au sein de notre département.

SECTION JEUNES

Grégory VILAIN et Romain MARTY précisent qu'à l'heure actuelle l'ensemble des jeunes arbitres ayant renouvelé leur licence ont été observés une fois et pour trois d'entre eux deux fois.

La section fait une nouvelle fois état d'un trop grand nombre de jeunes arbitres qui ne peuvent officier dans un rayon supérieur à 20 kilomètres, ne disposant pas de moyen de locomotion et n'étant pris en charge ni par les parents ni par leur club ce qui est préjudiciable aux désignations.

SECTION SENIORS

Joseph JORGE fait état d'un suivi des séniors conforme aux préconisations.

- Les désignations ligue (arbitres assistants 2 en Régionale 3) sont stabilisées à 3 semaines comme le fait la ligue depuis le début de l'année tandis que les désignations de championnat District paraissent dorénavant entre 10 et 16 jours avant les rencontres.
- A l'exception de 3 arbitres au renouvellement tardif, tout le monde a été observé/accompagné une première fois. Certains arbitres ont déjà été suivis 2 fois.

REGLEMENTATION FEDERALE

Après le texte que vient de faire paraître la commission médicale fédérale concernant la désignation d'un arbitre sur plusieurs matchs au cours d'un même week-end, et des renseignements obtenus, la CDA s'interroge sur les différentes possibilités quant à la couverture de certaines rencontres. Les responsables des désignations devront appliquer à la lettre ces décisions afin de rester dans le cadre légal. A défaut d'un nombre d'arbitres suffisant certaines rencontres risquent de ne pas être couvertes par un officiel.

Toutes les précisions seront apportées aux arbitres lors des deux stages d'hiver.

STAGE MI-SAISON ARBITRES SENIORS

Il se déroulera le samedi 26 janvier 2019 à la salle des fêtes de PEPIEUX de 8h30 à 17 heures
L'ordre du jour est le suivant :

- ⌘ 8h30 : Accueil des stagiaires et petit-déjeuner
- ⌘ 9h00 : Questionnaire ET atelier vidéo
- ⌘ 10h15 : Ateliers pratiques (3)
- ⌘ 12h15 : Repas
- ⌘ 14h30 : Interventions membres CDA (Bilan intermédiaire et projection)
- ⌘ 15h00 : Point administratif et tour de table
- ⌘ 16h00 : Pause
- ⌘ 16h15 : Gestion des rapports et convocations
- ⌘ 17h00 : Fin du stage

Un mail a été adressé à tous les arbitres concernés.

COURRIERS DE REMERCIEMENT

Deux clubs ont adressé un courrier à la CDA afin de féliciter deux arbitres sur leurs prestations.

La CDA rappelle que la communication est facilitée par les membres de la Commission. Nous faisons le nécessaire pour répondre aux clubs afin de les accompagner en cas de difficultés administratives ou organisationnelles (en lien avec l'arbitrage) au cours de leurs différentes rencontres.

Nous sommes également à l'écoute des responsables faisant parfois état de leur déception, même si cela est de plus en plus rare.

SANCTIONS ARBITRES

- Un jeune arbitre district 2 est sanctionné d'un week-end de non désignation pour dé-convocation tardive
- Un jeune arbitre district 2 est sanctionné d'un avertissement pour arrivée tardive sur une rencontre.
- Un arbitre senior district 1 est sanctionné d'un week-end de non désignation pour absence non excusée à une convocation en commission de discipline.

Le secrétaire

COMMISSION SENIORS

PV N° 22 du 24 octobre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES-DRIF

**DEPARTEMENTAL 3 POULE B
1^e FORFAIT**

Journée du 20/01/2019

amende OL MONTREAL 42€

TIRAGE DES 1/4 DE FINALE DE LA COUPE FAVRE

Le tirage des ¼ de finale de la Coupe Favre aura lieu le jeudi 31/01/2019 à 18h30 au District.
Les clubs qualifiés sont invités à y assister.

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 24 janvier 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M.MANI, BONNET

Excusé : m ; AKLI

➤ Courriers

**AMENDES DIVERSES
JOURNEE DU 20/01/2019**

FORFAIT :

Forfait Challenge Loubatières U17 **Amende LE FOSSAT 105€**

TIRAGE DES COUPES ET CHALLENGES LOUBATIERES U17 ET U15

½ Finales Coupe de l'Aude U17

le 21 avril 2019 à 10h

FAC 1 – CONQUES 2

CASTELNAUDARY 2 – CASTELNAUDARY 1

½ Finales Coupe de l'Aude U17

le 20 avril 2019 à 15h

CASTELNAUDARY 1 – FAC 2

ST PAPOUL/ST MARTIN/SOULHE 1 – FUN 1

¼ de Finale du Challenge Loubatières U17

le 24 fevrier 2019 à 10h

ST NAZAIRE – FUN 2

GRAND MALEPERE – GFC 1

LIMOUX P – FC CORBIERES

MAS STES PUELLES – UF LEZIGNAN

¼ de Finale du Challenge Loubatières U15

le 23 fevrier 2019 à 15h

GFPLM – TRAPEL P

1 JA 1 – CASTELNAUDARY 2

FUN 3 – CEPAF

FUN 2 OU HAUT MINERVOIS - PAMIERES

Le Président de la commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°22 du 24 janvier 2019

Présents : M. PITIE – BOUDET – TISSEYRE.

⇒ Après approbation du procès verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U13

Traitement administratif de la journée du 19 janvier 2019

poule	Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros	Non saisie résultat Amendes 10 euros
elite		Fun 1		
D1 poule a	Vallée du lauquet			
D1 poule c			Cuxac d'aude 2 (2ieme forfait 25 euros)	
D1 poule d		St marcel/moussanz Entente uf lézignan/luc 2		
D2 poule a			montréal	
D2 poule c	Entente clape/coursan			
D1 poule a				ozanam
D1 poule B			Mas st puel 2	
D2 poule a				Limoux pieusse 2
D2 poule c				Corbière méditerranée 2

Un tournoi est organisé par le Trapel Pennautier Football Club le samedi 15 juin 2019 pour la catégorie U13 et le dimanche 16 juin 2019 pour les catégories U11 et séniors féminines.

Toutes les équipes auront une récompense.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Frédéric Bouillere tel: 06/65/27/16/11 mail: f.bouillere@laposte.net

Marc Carayol tel: 06/83/32/32/81 mail: marccarayol@free.fr

Suite à une erreur de la commission

-le GFC 3 U13 est remboursé de 15 euros.

-ALARIC U13 est remboursé de 15 euros

**Les équipes citées en premier sur les matchs doivent rentrer les résultats.
Les feuilles de matchs de critérium doivent être renvoyées au district avant le jeudi
suivant le match sous peine d'amende**

Le Président de la Commission M. Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 22 du 24 janvier 2019

Présidente Mme ROYER**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-**CHAMPIONNAT FEMININES A 8 – 2^E PHASE
INFORMATION**

Suite aux inondations d'Octobre 2018, le terrain de VILLALIER est impraticable pour toute la saison 2018/2019.

Tous les matchs aller où le club de VILLALIER reçoit sont inversés.

CHAMPIONNAT FEMININES A 8**SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 JANVIER 2019****POULE 1****Samedi 26 janvier 2019****A 19H**ST PAPOUL – FC CRITOURIEN
FC BRIOLET - BASSIN F CARCASSONNAIS

GFPLM -

Dimanche 27 janvier 2019**A 10h**

NAUROUZE LABASTIDE – FC ALARIC

POULE 2**Dimanche 27 janvier 2019****A 10h**US MONTAGNE NOIRE - TRAPEL PENNAUTIER
NARBONNE UFC – GFPLM
LIMOUX P - LUC /MOUSSAN**POULE3****Dimanche 27 janvier 2019****A 10h**FANJEAUX – VILLALIER
FC MALEPERE – LAP / HAF
LES MARTYS – MALVES**FUTSAL FEMININES SENIORS**

Le 10 février 2019 de 9h à 13h.
Gymnase sur CARCASSONNE à déterminer.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 08 février 2019



LOIS DU JEU FUTSAL Challenge Régional Futsal Féminin

Phases départementales et Régionale.

LOI 1 : Terrain de jeu : tracés et but de handball.

LOI 2 : Ballon : spécifique rebond DE 50 à 60 cm taille 4.

LOI 3 : Joueurs : 5 joueuses dont 1 GB, 7 remplaçantes = 12.

- Le nombre de remplacement est illimité.
- Le remplaçant entre sur le terrain par le milieu une fois que le joueur remplacé a entièrement passé la ligne de touche également par le milieu.
- Le remplacement s'effectue quand le ballon est en jeu ou hors du jeu.

LOI 4 : Equipement des joueurs : Equipement complet du joueur : maillot, short et chaussettes de Football + chaussures spécifiques Futsal ou tennis (semelles claires), protèges tibias **OBLIGATOIRES**.

LOI 5 : Arbitre : 1 ou 2 à l'extérieur de l'aire de jeu.

LOI 6 : Arbitres Assistants

LOI 7 : Officiellement durée du match : 2x20mn avec arrêt du temps :

Touche, sortie de but, corner, but.

Pour le Challenge Régional Futsal Féminin : temps de jeu variable selon le nombre d'équipes pour une durée de 60 mn max en tournoi.

LOI 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu : L'adversaire se situe à 3 mètres. Il n'est pas possible de marquer directement sur un coup d'envoi.



LOI 9 : Ballon en jeu ou hors-jeu : Lorsque le ballon touche accidentellement le plafond, le jeu reprend par une rentrée en touche en faveur de l'équipe adverse du joueur ayant touché le ballon en dernier (au point le plus proche de l'impact).

LOI 10 : But marqué : Pas de hors-jeu. But marqué quand le ballon a entièrement franchi la ligne de but.

LOI 11 : Hors-Jeu : cette loi n'existe pas en Futsal

LOI 12 : Fautes et incorrections :

- **Coup franc direct** : Tacles réguliers autorisés uniquement sur le ballon. L'équipe fautive peut dresser un mur qui doit se tenir au moins à 5 mètres du ballon, sauf sur les CF à 10 mètres, pas de mur.
- **Cumul de fautes** : Lorsqu' une équipe cumule 5 fautes, à partir de la 6ème, l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc tiré à 10 mètres. **NON APPLIQUE**

LOI 13 : Coup Franc. Direct et indirect. Ils doivent s'exécuter avec l'adversaire situé à 5 mètres, et dans les 4 secondes.

LOI 14 : Coup de pied de Réparation : Point de réparation à 6 mètres, les autres joueurs devant être en dehors de la surface de réparation (au moins à 5 mètres).

LOI 15 : Rentrée de touche : Au pied (ballon arrêté sur la ligne ou en dehors du terrain à l'endroit de la sortie en touche, interdiction de marquer directement).

LOI 16 : Sortie de But : Après une sortie de but, le Gb remet le ballon en jeu à la main d'un point quelconque de la surface de réparation.

Les remises en jeu : Coup franc direct et indirect ; touche ; coup de pied de coin doivent s'exécuter :

- Adversaire à 5 mètres.
- Dans les 4 secondes.

CHALLENGE REGIONAL FUTSAL FEMININ SAISON 2017/18

La Présidente de la Commission